

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du jeudi 31 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/31-0/03

OBJET : Formation de la Commission Permanente.
Election des membres de la Commission Permanente.

Conformément au Code général des collectivités territoriales et au Règlement Intérieur du Conseil Général, il doit être procédé d'une part à la détermination du nombre des Vice-Présidents et des autres membres de la Commission permanente ; et d'autre part, à l'affectation nominative à chaque poste, d'un Conseiller Général.

Les candidatures aux différents postes de la Commission permanente sont déposées auprès du Président dans l'heure qui suit la décision du Conseil Général relative à la composition de la Commission Permanente. Si, à l'expiration de ce délai, une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Dans le cas contraire, les membres de la Commission permanente autres que le Président sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque Conseiller général ou groupe de Conseillers généraux peut présenter une liste de candidats dans l'heure qui suit l'expiration du délai susvisé.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Après la répartition des sièges, le Conseil Général procède à l'affectation des élus à chacun des postes de la Commission permanente au scrutin uninominal dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président et détermine l'ordre de leur nomination.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3122-5,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Général en date du 18 avril 2008, notamment dans son article 15,

Vu la délibération n° 0/02 du Conseil Général en date du 31 mars 2011 déterminant le nombre des Vice-Présidents et des autres membres de la Commission permanente,

Considérant qu'une seule candidature a été déposée auprès du Président du Conseil Général pour chaque poste à pourvoir,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'établir la composition de la Commission Permanente de la façon suivante :

PRÉSIDENT

1. Vincent ÉBLÉ, Président du Conseil Général

1^{er} VICE-PRÉSIDENTS

2. Monique DELESSARD, 1^{ère} Vice Présidente chargée de l'Enfance et de la Petite Enfance
3. Jean-Pierre BONTOUX, 1^{er} Vice Président chargé de la Jeunesse, des Sports et de la Prévention spécialisée
4. Bertrand CAPARROY, 1^{er} Vice Président chargé des territoires ruraux, des réseaux numériques et du développement des nouveaux usages
5. Jean DEY, 1^{er} Vice Président chargé de l'Environnement et du Développement durable

PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

6. Jacky LAPLACE, Président Délégué chargé du Personnel, de l'administration générale et de la questure

VICE-PRÉSIDENTS

7. Léo AIELLO, Vice Président chargé des Transports
8. André AUBERT, Vice Président chargé de la Voirie départementale
9. Lydie AUTREUX, Vice Présidente chargée des Solidarités, de la santé publique, des personnes âgées et handicapées
10. Michel BENARD, Vice Président chargé des bâtiments départementaux et de leur conversion écologique
11. Gérard EUDE, Vice Président chargé du Développement économique et des grands projets d'aménagement
12. Marie RICHARD, Vice Présidente chargée de l'Education et de l'enseignement supérieur
13. Didier TURBA, Vice Président chargé des Finances et de l'évaluation des politiques publiques
14. Lionel WALKER, Vice Président chargé du Tourisme, des musées et du patrimoine

CONSEILLERS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

15. Christian CIBIER, Conseiller Délégué chargé des Travaux
16. Bernard CORNEILLE, Conseiller Délégué chargé du Pôle du Grand Roissy
17. Laurent GAUTIER, Conseiller Délégué chargé des Politiques sociales territoriales

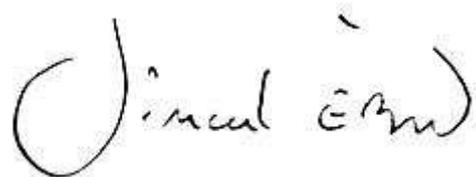
18. Jean-Pierre GUERIN, Conseiller Délégué chargé de la vie associative et du soutien aux initiatives citoyennes
19. Claude JAMET, Conseiller Délégué chargé de l'Emploi et de l'insertion professionnelle
20. Jean-Jacques MARION, Conseiller Délégué chargé des relations avec les intercommunalités et des affaires européennes
21. Jean-Louis MOUTON, Conseiller Délégué chargé de la Sécurité civile
22. Michèle PELABERE, Conseillère Déléguée chargée de la Culture
23. Maud TALLET, Conseillère Déléguée chargée du Logement et de l'habitat

CONSEILLERS GENERAUX

24. Pierre BACQUE
25. Jacques BALLOT
26. Jean-Jacques BARBAUX
27. Arnaud de BELENET
28. Anne CHAIN-LARCHE
29. Nicolas FENART
30. Christian FROT
31. Jean-Jacques HYEST
32. Yves JAUNAUX
33. Denis JULLEMIER
34. Olivier MORIN
35. Paule NOURY
36. Jean-François ONETO
37. Jean-François PARIGI
38. Laurence PICARD
39. Jean-Christophe PIEQUET
40. Valérie POTTIEZ-HUSSON
41. Jean-François ROBINET
42. Dominique SATIAT
43. Sinclair VOURIOT

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ